



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 73121

Texte de la question

M. Jean Vila attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les salariés en contrats nouveaux services emplois jeunes affectés aux réserves naturelles. Pour les Pyrénées-Orientales, la confédération des réserves naturelles catalanes (CRNC) a embauché en contrats emplois jeunes 9 personnes, dont 3 animateurs nature, 2 animateurs scientifiques, 1 technicien cartographe et 3 techniciens d'animation et de suivi écologique des milieux naturels. Ces jeunes ont su montrer leur réelle implication dans les missions qui leur ont été confiées et engagé de gros efforts de formation. Par ailleurs, si la convention pluriannuelle annoncée le 6 juin dernier garantit l'emploi de trois ans supplémentaires, elle est synonyme pour ces jeunes d'un désengagement progressif de l'Etat à l'égard des réserves naturelles. Aujourd'hui, il semble impossible d'autofinancer leurs postes à l'issue du dispositif emplois jeunes, postes pourtant indispensables à la réalisation des missions confiées par l'Etat. Il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour financer ces emplois au même titre que ceux intégrés dans la charte du personnel déjà en place à la CRNC.

Données clés

Auteur : [M. Jean Vila](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73121

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 février 2002, page 828